



TABLEAU DES MONTEES et DESCENTES

Saison 2026/2027

Validé par le Comité de Direction en sa réunion du 14 septembre 2026

Nombre de descentes de R3	Départemental 1			Départemental 2			Départemental 3				Départemental 4	
	1 Poule			2 Poules			4 Poules				3 Poules	
	Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule	Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule	Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule		Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule
									A - C - D	B		
0	12	2	2	24	2	3	45	2	0	1	32	2
1	12	2	3	24	2	3 + 1 suppl. ⁽¹⁾	45	2	0	1 + 1 suppl. ⁽³⁾	32	2
2	12	2	4	24	2	4	45	2	0	1 + 2 suppl. ⁽³⁾	32	2
3	12	2	5	24	2	4 + 1 suppl. ⁽¹⁾	45	2	0	1 + 3 suppl. ⁽³⁾	32	2
4	12	2	6	24	2	5	45	2	1	2	32	2
5	12	2	7	24	2	5 + 1 suppl. ⁽¹⁾	48	2	1	2 + 1 suppl. ⁽³⁾	32	2

(1) Les descentes supplémentaires sur l'ensemble des poules se feront au fair-play, premier critère d'application de l'art. 17 des Règlements Généraux du District de Loire-et-Cher établi en complément de l'art. 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

(2) Les descentes se feront en application de l'art. 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts à concurrence d'au moins une relégation par poule.

(3) Les descentes supplémentaires sur l'ensemble des poules se feront au quotient, premier critère d'application de l'art. 17 des Règlements Généraux du District de Loire-et-Cher établi en complément de l'art. 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Dans tous les cas, l'équipe classée dernière d'une poule ne peut pas être repêchée.

Nota : Le présent tableau gère uniquement les accessions et les descentes, résultats d'une saison sportive.

- Il ne prend pas en compte les conséquences d'une sanction administrative au regard du statut de l'arbitrage et des obligations jeunes.
- Application de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.
- Au-delà de 5 descentes de Régionale 3, le Comité directeur du district pourra prendre les décisions conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.